

# Chavannes Info



# Bonne année 2007

Chères lectrices, chers lecteurs, vous avez dans les mains, la 6<sup>ème</sup> édition de « Chavannes Info ». Nous l'éditions à l'occasion du changement d'année. Ce bulletin d'information vient en complément des comptes-rendus des activités du conseil municipal (les comptes-rendus des mois de septembre à décembre 2006 sont joints à ce bulletin). Il nous permet de vous tenir au courant de nos projets, des réalisa-

tions, des dates importantes qui ont ou vont marquer la vie de votre village. Il rassemble aussi des informations générales, un calendrier des principales manifestations municipales et associatives de l'année à venir, une page pratique et un thème différent développé chaque année. Le thème choisi cette année est « le projet intercommunal d'assainissement ».

Bonne lecture à tous !.

Date de parution :

**Janvier 2007**

**Dans ce numéro :**

*Éditorial* 1

*Activités du conseil municipal en 2006* 2

*La population de Chavannes* 3

*Calendrier des manifestations* 4

*L'assainissement collectif* 5 à 10

*En page couleur:*  
Les infos pratiques

## **Chavannes Info**

Mairie

Chavannes (26260)

Tel: 04 75 45 17 12

Fax: 04 75 45 17 12

Émail:

Mairie.chavannes@wanadoo.fr



## Un résumé de l'activité de votre conseil municipal en 2006

En dehors des travaux d'entretien, nous avons réalisé de petits investissements détaillés ci-dessous. Les dernières études du projet intercommunal d'assainissement s'achèvent. Les travaux devraient démarrer début 2007.



### Des dates :

Février : Signature du compromis de vente pour l'achat du terrain pour la construction de la station d'épuration intercommunale.

Février : Signature d'une nouvelle convention avec la Poste concernant l'agence postale communale (indemnité postale mensuelle revalorisée substantiellement).

Mars : Dépôt du Permis de Construire pour la réalisation de 26 logements au Château du Mouchet (10 T2, 10 T3 et 6 T4).

Mai : Début de la réalisation du lotissement des Allées du bourg, à l'entrée est du Village.

Mai : Mise en place de la PVR (Participation pour Voirie et Réseaux) sur la sortie ouest du village.



### Lotissement des allées du Bourg

### Des réalisations, des équipements :

Janvier : Renouvellement du photocopieur de l'école.

Février : Extension des placards du secrétariat de Mairie.

Février : Remplacement de l'ensemble des ampoules d'éclairage public sur la traversée du village.

Mars : Interdiction + de 19T sur la voie communale n°4, petite route de Mercurol.

Avril : Reprise d'une partie des tombes abandonnées.

Avril : Entretien des berges du ruisseau de la Petite Veune.

Mai : Réglementation du stationnement autour du dancing.

Mai : Mise aux normes électriques du clocher de l'église.

Juin : Renouvellement de l'ordinateur de la Mairie.

Juin : Renouvellement des chaises de la petite salle des associations, achat de tables complémentaires pour la salle des fêtes.

Juillet : Aménagement du carrefour du chemin du mulet avec la RD115 et d'un ralentisseur, route de Clérieux.

Juillet : Création d'un nouveau point de dépôt pour le tri sélectif près du pont du TGV.

Octobre : Fin des travaux d'extension du cimetière.

Décembre : Installation d'un « stop » au carrefour du hameau de Griauges.

Décembre : Remplacement des chaises de la salle des fêtes.



## Nouveaux habitants à Chavannes entre janvier et décembre 2006

Nous excuser pour les éventuelles omissions, erreurs ou imprécisions, dans la liste ci-dessous.

- M. et Mme LAUDET Gilbert et Mauricette, rue du Puits, au Village.  
 M. et Mme Damien BOGIRAUD et leurs enfants, les Allées du Bourg, route de St Donat.  
 M. et Mme PRIVET Charles et Dominique et leurs enfants, les Allées du Bourg, route de St Donat.  
 M. VAREILLES et Mlle BOUDARD, les Allées du Bourg, route de St Donat.  
 M. et Mme BOUILLON, les Allées du Bourg, route de St Donat.  
 M. Laurent DAUDET, chemin de Bousselin, quartier Griauges.  
 M. BRAVO et Mlle MATHEOS, route de Griauges, quartier Griauges.  
 M. Fabien COUX, les Sables.  
 M. William LAURENT, 16 rue des Gourras.  
 Mme GARCIA et M. CHARBONNIER et leurs enfants, 15 rue des Gourras.  
 M. et Mme DESCHAINTE, 7 rue des Gourras.  
 M. PANON Yannick et Mlle LOUVAT Marine, quartier Thiolattes.  
 M. Richard BETTON et Mlle Cindy CHANTIER, quartier Thiolattes.  
 M. et Mme BOULE Sabine et Joël et leurs enfants, route de Tain, au Village.  
 M. Ruy MARTINS, bar restaurant dancing l'Auberge Soledad, au Village.  
 M. et Mme Nicolas CHIODI, chemin des Egrèves.



## État civil 2006

### Naissances : félicitations aux parents et grands-parents

- Louise BERNARD, le 5 janvier 2006.  
 Romain ALLARD, le 19 juin 2006.  
 Bastien DUROT, le 7 septembre 2006.  
 Issey HEUZÉ, le 1er novembre 2006.  
 Margot GUILLAUME, le 11 novembre 2006.



### Mariage

- Jérôme BAAK et Karine BOUFFARD, 11 rue des Gourrats, le 3 juin 2006.  
 Eric LAPIERRE et Fabienne REY, route de Saint Donat, le 1<sup>er</sup> juillet 2006.  
 Christophe GAYDAMOUR et Valérie SOULIÈ, rue de l'ancienne école, le 23 septembre 2006.



### Décès

- M. Edmond GABASIO, le 10 juillet 2006.  
 M. Olivier GUICHARD, le 4 octobre 2006.





## Les grandes manifestations en 2007



- 6 janvier** : vente des galettes des rois de la Marelle
- 6 Janvier** : vœux du conseil municipal
- 21 janvier** : 1<sup>re</sup> sortie ski de l'association Sports et Loisirs
- 28 janvier** : matinée « boudin » de la Marelle
- 25 février** : matinée « boudin » de l'association Sports et loisirs
- 4 mars** : 2<sup>ème</sup> sortie ski de l'association Sports et Loisirs
- 16 mars** : route des contes avec la MJC du Pays de l'Herbasse
- 24 mars** : carnaval de l'école organisé par la Marelle
- 25 mars** : repas des anciens offert par la Commune
- 17 avril** : repas Cabri des Bleuets
- 20 avril** : soirée d'accueil des nouveaux arrivants
- 21 avril** : concours des sociétaires boules, suivi d'un repas Cabri
- 22 avril** : 1<sup>er</sup> tour des présidentielles
- 28 avril** : concours officiel challenge Louis Pozin, 32 doublettes
- 6 mai** : 2<sup>ème</sup> tour des présidentielles
- 8 mai** : concours de pétanque des Bleuets, en triplette mixte
- 17 mai** : concours de boules, 32 quadrettes mixtes
- 1er et 2 juin** : vente de fleurs de la Marelle
- 5 juin** : concours de boule Lyonnaise des Bleuets
- 10 juin** : 1<sup>er</sup> tour des législatives
- 12 juin** : repas du club des Bleuets
- 17 juin** : 2<sup>ème</sup> tour des législatives
- 29 juin** : repas de la Marelle
- 30 juin** : concours officiel de boules, 32 doublettes
- 25, 26 et 27 août** : fête du légume avec repas, animations, concours pétanque et boule lyonnaise
- 11 septembre** : rencontre des 5 communes, organisée par les Bleuets
- 22 septembre** : concours officiel de boules, 64 tête à tête
- 25 septembre** : repas des anniversaires des Bleuets
- 11 novembre** : cérémonie commémorative
- 11 novembre** : repas des boulistes
- Novembre** : loto des écoles.
- 6 décembre** : concours de coinche des Bleuets
- 11 décembre** : repas du club des Bleuets fin d'année
- décembre** : arbre de Noël des enfants



## 1 - Pourquoi le séparatif ?

CHAVANNES est dotée d'un réseau d'assainissement unitaire (qui comprend un seul réseau d'égouts). Ce réseau recueille l'ensemble des eaux domestiques et pluviales. Or, dans le village, la nappe phréatique est peu profonde (1,50 à 2 mètres) et les collecteurs du village drainent cette nappe.

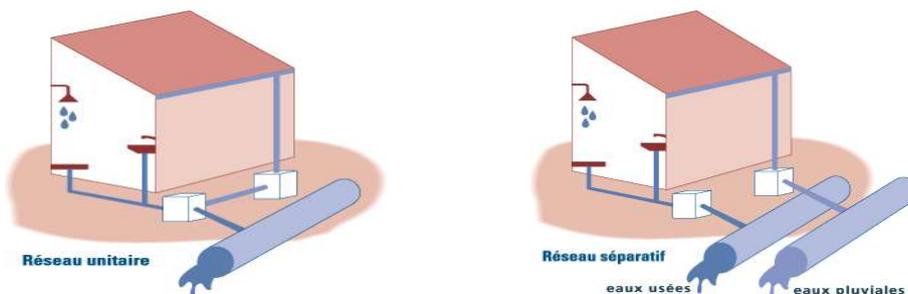
L'ouvrage de traitement actuel est sous-dimensionné et n'est plus en fonctionnement, ce qui occasionne des nuisances olfactives (odeurs) et des dépôts de matière

organique dans les fossés.

La commune se trouve dans l'obligation de mettre en conformité son réseau d'assainissement. De nouvelles lois, en effet : loi sur l'eau du 3/01/92, loi Barnier, du 02/02/95, et le décret du 03/06/94 contraignent les communes à réduire de manière conséquente les volumes d'eaux claires parasites et eaux pluviales.

La politique publique de l'eau s'inscrit dans le développement durable, à travers des objectifs environnementaux : l'atteinte du « bon état », la réduction des pollutions, la préservation des zones humides,...

Cet ensemble de données a contraint la commune à choisir « le système séparatif ».



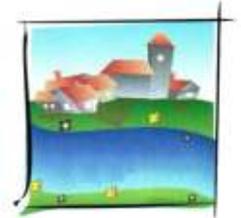
## 2 - Le système séparatif :

Il est constitué de 2 conduites parallèles, l'une étant destinée à recevoir exclusivement les eaux usées domestiques, pour les acheminer vers la station d'épuration, l'autre devant recevoir exclusivement les eaux pluviales, soit pour les rejeter directement dans tout exutoire naturel (fossé, ruisseau, plan d'eau...), soit pour les traiter séparément.

Ce système permet :

- ✓ d'alimenter la station d'épuration de façon régulière, y compris par temps de pluie,
- ✓ de réduire de manière conséquente les débits d'eaux claires parasites et pluviales (87% sur Chavannes),
- ✓ de supprimer les nuisances, notamment olfactives.

La commune ne sera pas toute équipée du système séparatif; c'est pourquoi trois "déversoirs d'orage" seront installés (voir plan), pour délester les réseaux et protéger la station en cas de pluies. Ils seront situés en aval des réseaux restés unitaires : réseau Gourras-Thiolattes, réseau Rue de l'église- Ecole/Dancing et réseau Maréchaux-Prés verts.



PL



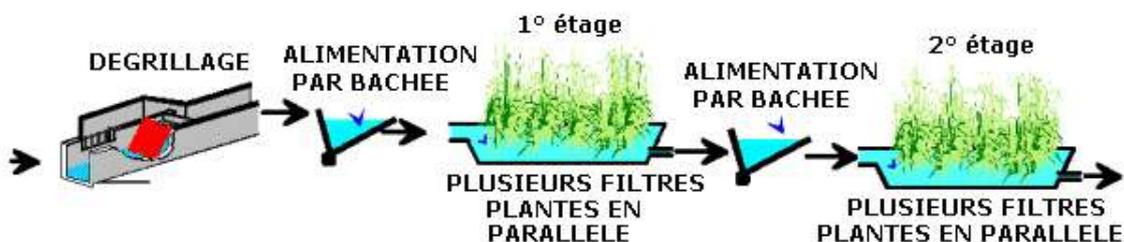


### 3 - Concept de la station d'épuration :

L'analyse des charges hydrauliques et polluantes à prendre en compte, menée conjointement avec une réflexion sur les caractéristiques communales, nous laissait le choix entre deux filières :

- la filière filtres plantés de roseaux
- la filière lit bactérien associé à un filtre à percolation /infiltration.

La filière filtre planté de roseaux a finalement été retenue compte tenu d'un coût d'exploitation annuel moins élevé pour les communes : l'entretien devrait représenter 3 ou 4 heures de travail hebdomadaire. L'autre avantage de cette filière est d'assurer un séchage et un stockage des boues plus simple. Tous les 6-10 ans, la déshydratation des boues permet d'obtenir un sous produit facile à valoriser en agriculture. Des conventions d'épandage seront proposées aux agriculteurs.



Les matériaux composant les filtres, au-delà de leur caractère filtrant, constituent, avec les roseaux, un support pour les bactéries « épuratrices ». La flore et la faune qui se développent vont dégrader la pollution dissoute contenue dans l'effluent.

La surface totale du filtre sera de 2200 m<sup>2</sup>, composée d'un premier étage de trois bassins de 440 m<sup>2</sup> et d'un deuxième étage de deux bassins.



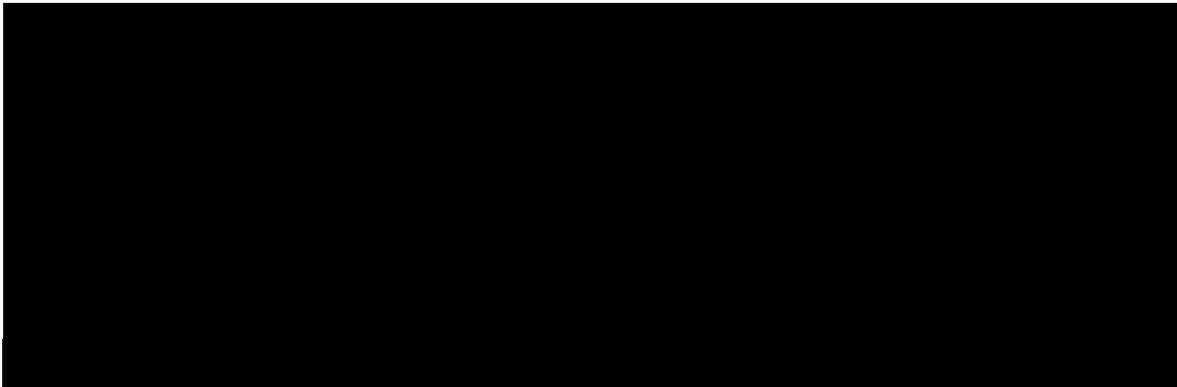
### 4 - Coût du projet et ses conséquences financières :

#### 4.1 - Investissement :

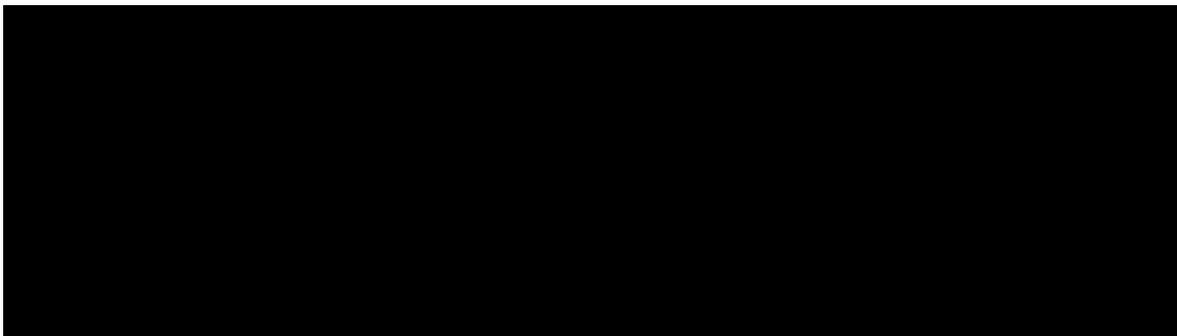
Les communes de Marsaz et Chavannes ont sollicité la Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse (CCPH) pour être leur maître d'ouvrage délégué.

Il s'agit d'une aide administrative et technique substantielle (gestion des marchés publics, aléas de trésorerie...).





Le projet est subventionné à hauteur de 80% selon le tableau ci-dessous. Lorsque la maîtrise d'ouvrage est intercommunale, la répartition des coûts s'effectue proportionnellement au nombre d'habitants raccordés sur chaque commune.





La part résiduelle prévisionnelle de l'investissement pour Chavannes est de 185 000 €.

L'assainissement fait l'objet d'un budget spécifique indépendant du budget général de la commune. Les réserves sur ce budget s'élèveront fin 2006 à environ 40 000 €. Des dépenses d'études ont déjà été payées, elles viendront en déduction (10000€ environ). Le raccordement de 10 maisons au quartier de Griauges rapportera 10000€. Le solde à financer s'élève à environ 125000€ sans l'avance de TVA. La commune le financera par un emprunt sur 20 ou 25 ans. Les premiers appels

de fonds de la CCPPH sont prévus à l'automne 2007 pour un début des travaux en février 2007.

#### 4.2 - Fonctionnement :

On parle ici des frais d'entretien de la station d'épuration et du réseau communal, des consommables (eau, électricité..) ainsi que des frais de traitement des « boues sèches » tous les 10 ans. Ces coûts ont été évalués à 8 000 € HT par an à partager entre Marsaz et Chavannes selon le volume d'effluent respectif à traiter.



L'étang du Mouchet

#### 4.3 - Conséquences sur le coût de l'eau :

Début 2007, la commune va devoir établir un nouveau tarif de l'eau pour la part assainissement. Il va devoir prendre en compte l'annuité à rembourser et les coûts de fonctionnement mais aussi les recettes nettes des participations pour raccordement à l'égout. Un nouveau branchement sur le réseau rapporte 2 000 € à la commune mais génère environ 1 000 € de frais de branchement.

